



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0703

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention aux associations Sud-Ouest emploi, Uni Est et Allies pour la mise en oeuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics - Année 2009

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havarard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0703**

commission principale : urbanisme

objet : **Attribution d'une subvention aux associations Sud-Ouest emploi, Uni Est et Allies pour la mise en oeuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics - Année 2009**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'accès à l'emploi de personnes par le biais de l'usage de la commande publique, notamment l'article 14 du code des marchés publics, se développe dans l'agglomération. Le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral), la Communauté urbaine, la Région, les bailleurs sociaux l'utilisent régulièrement et d'autres collectivités ou établissements publics ont l'intention de le faire également. La montée en puissance opérationnelle de cette démarche implique une organisation coordonnée des différents maîtres d'ouvrages publics.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, les collectivités font appel aux entreprises du secteur privé répondant à leurs avis d'appels publics à la concurrence.

L'utilisation de la clause d'insertion permet de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion. Elle permet également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent, dans certains secteurs, des difficultés de recrutement.

Depuis décembre 2004, la Communauté urbaine soutient la mise en place de cette clause d'insertion par les donneurs d'ordres de marchés publics de l'agglomération par une participation de 30 000 € au plan local pour l'insertion et l'emploi du sud-ouest lyonnais (Plie sol). Près de 1 000 contrats temporaires de travail ont été signés dans ce cadre dont 460 pour la seule année 2008. 36 % des personnes concernées n'ont aucun diplôme, 48 % ont un niveau Brevet d'études primaires (BEP)/certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Une sur deux provient d'un secteur politique de la Ville. A la fin de la période, 37 % des bénéficiaires obtiennent directement un emploi durable. La Communauté urbaine est le plus important donneur d'ordres dans l'utilisation de cette clause.

Le renforcement de cette dynamique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération représente un véritable levier d'accès à l'emploi dans la période de crise qui s'amorce. Afin de progresser dans la démarche, il est proposé de participer au financement de trois postes chargés d'établir les liens entre les entreprises et les acteurs de l'insertion, d'organiser le repérage et la sélection des publics pouvant bénéficier de la clause, puis sa mise en oeuvre et l'évaluation de son résultat.

Ces postes sont mis en place par les associations : Sud-Ouest emploi, Uni Est et Allies de Lyon, qui se proposent de jouer ce rôle de coordinateurs en se répartissant le territoire de l'agglomération. La Communauté urbaine participerait au coût de cette action qui s'inscrit dans les objectifs prioritaires de la charte achat de la Communauté urbaine sur la base du budget prévisionnel suivant :

	Région (en €)	Sytral (en €)	Communauté urbaine (en €)	Etat (en €)	Total (en €)
Sud-Ouest emploi	6 500	12 000	44 000	24 000	86 500
Allies	9 750	9 000	18 000		36 750
Uni Est	9 750	9 000	18 000		36 750
total	26 000	30 000	80 000	24 000	160 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution sous forme de subvention, au titre de l'année 2009, d'un soutien financier aux associations suivantes pour leur contribution à la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics :

- 44 000 € à Sud-Ouest emploi,
- 18 000 € à Allies,
- 18 000 € à Uni Est.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions correspondantes avec les trois associations.

3° - Les dépenses correspondantes seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 0274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.